

ET

DETERMINATION DE LA COMMISSION DES
FINANCES 2013 SUR LES REPONSES DE
LA MUNICIPALITE

N° 5/6.14

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances 2013 dépose les vœux ci-après :

Vœu N° 1

Que la Commission des finances reçoive, pour chacun des renseignements complémentaires figurant en fin de fascicule des comptes, des renseignements supplémentaires comprenant, notamment, les indications chiffrées à l'appui des renseignements donnés.

Réponse de la Municipalité

Une analyse chiffrée des écarts supérieurs à CHF 10'000.00 et 10% du budget (plus de 200 écarts en moyenne) génèrerait une surcharge de travail considérable pour l'Administration communale. Les services ne disposent pas de ressources suffisantes pour effectuer une telle analyse.

Cependant, il est possible d'améliorer les notes relatives aux écarts, fournies par les services dans le fascicule, afin qu'elles soient plus précises et plus parlantes.

La Municipalité accepte donc ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Vœu N° 2

Que la Commission des finances reçoive, en complément du budget, le budget actualisé des investissements prévus jusqu'à la fin de la législature.

Réponse de la Municipalité

Le nécessaire sera fait dans ce sens. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Vœu N° 3

La Commission des finances demande à la Municipalité de lui fournir le budget et les comptes au format Excel en plus du format PDF; idéalement, ce document Excel comprendra les données historiques sur 3 ans.

Réponse de la Municipalité

Le fascicule contient le compte de fonctionnement détaillé, le bilan, un tableau de financement (sources et emplois de fonds), un état des cautionnements, un tableau des investissements et des amortissements, des comparaisons budget/comptes et des commentaires. De plus, le Service des finances et les autres services de l'Administration communale sont à disposition pour répondre aux questions complémentaires de la Commission.

Ainsi, la Municipalité estime que la Commission des finances dispose des éléments nécessaires à l'exercice de son mandat et refuse ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La réponse de la Municipalité est refusée. La Commission des finances confirme qu'elle reçoit déjà tous les éléments qu'elle demande dans ce vœu sous forme papier. Mais il ne s'agit pas de cela; la commission désire obtenir ces informations sur un support numérique pour lui permettre d'effectuer plus facilement et plus rapidement des comparaisons, des calculs, des graphiques, etc.

Vœu N° 4

La Commission des finances demande à la Municipalité d'inclure dans le fascicule des comptes un tableau croisé des charges par nature et par direction.

Réponse de la Municipalité

Le logiciel Larix ne génère pas ce tableau et le Service des finances devra le produire manuellement.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Rappel des vœux en suspens au 31.12.2013

Vœu N° 1 – 2011 /Service du personnel

Que la Municipalité informe le Conseil de la situation exacte de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) dès la sortie du rapport annuel de celle-ci, en mentionnant notamment les risques encourus et les mesures prises ou à prendre par la CIP et le cas échéant par la commune de Morges

Commentaire : Ce vœu ne peut pas encore être classé à la lecture des comptes 2013

Réponse de la Municipalité

La Municipalité proposera le classement du vœu l'an prochain.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Vœu N° 3 – 2012

La Commission des finances demande à la Municipalité qu'elle organise, par sa présence dans les comités directeurs des diverses associations intercommunales, ERM, ASIME, ARASMAC, PRM, etc., la remise à la Commission des finances, des conclusions des rapports sur les comptes de ces associations. Ainsi, la COFIN et le Conseil communal pourront se déterminer sur des chiffres qui auront été au préalable validés par les associations.

Commentaire : Ce vœu ne peut pas encore être classé à la lecture des comptes 2013

Réponse de la Municipalité

La Municipalité ayant déjà accepté ce vœu, les conclusions desdits rapports seront adressées à la Commission des finances dès qu'elles seront disponibles. Nous rappelons que les associations intercommunales ont jusqu'au 15 juillet pour faire voter leurs comptes et leur gestion (art. 125c LC).

